



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL du 10 mars 2023

Délibération n°DE202303031 : COMPTABILITE - Budget Annexe Communication Electronique 2023 – Ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement.

RAPPORT DU PRESIDENT

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau joint au présent rapport, fait apparaître les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2023 et suivants des crédits de paiement.

Compte tenu de ces précisions, je vous demande de bien vouloir approuver les autorisations de programmes destinées à financer des opérations nouvelles dont le démarrage sera effectif cette année, et de m'autoriser à les présenter au Comité Syndical du 18 mars prochain.

* * * *

.../...

DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

- approuve les autorisations de programmes et de crédits de paiement, selon le tableau joint à la présente délibération,
- autorise le Président à présenter ces propositions au Comité Syndical du 18 mars 2023.

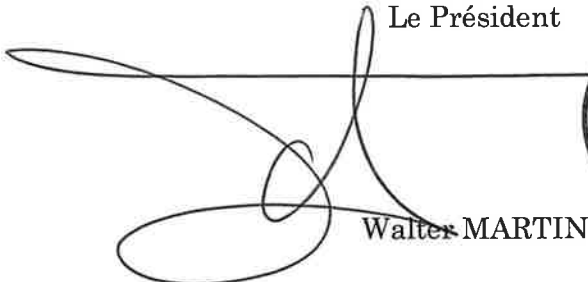
Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Renaud DONZEL, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Guy BILLOUDET, Yannick RIOU et Christian MAKHLOUF.

Secrétaire de séance : Christian MAKHLOUF.

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président


Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le

BUDGET 2023

COMMUNICATION ELECTRONIQUE - RESEAU HAUT DEBIT

B2-1 ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

Programme	Autorisations de programme					Crédits de paiement					
	Imputation budgétaire	N°	Initiale	actualisée	Total travaux mandatés au 31/12/2024 (cumul)	Travaux mandatés en 2022	variation AP	SOLDE AP AU 01/01/2023	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Travaux de Communication Electronique	2315-050001	2008-001	588 500 000	758 891 769	428 891 769	101 424 430	-	228 575 570	205 000 000	23 000 000	575 570
total			588 500 000	758 891 769	428 891 769	101 424 430	-	228 575 570	205 000 000	23 000 000	575 570

B2-1 ETAT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

NEANT